

Règlement particulier

3^{ème} Tournoi Printanier du DJSBAD

1er & 2 mai 2027

Article 1

Le tournoi est autorisé sous le n° **en cours**.

Il se déroulera au Gymnase intercommunal de DARVOY, situé rue de la Pellé 45150 DARVOY.

Article 2

Le présent règlement de la compétition est complémentaire du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 3

Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement, du RGC de la FFBaD ainsi que des dispositions particulières de la ligue de badminton Centre Val de Loire, sous la responsabilité du Juge -Arbitre.

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Article 4

Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés et licenciées FFBa autorisé(e)s en compétition seniors (de minime à vétéran) et de niveau inférieur ou égal à R4.

Rappel pour les participants mineurs de l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions : "Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".

Article 5

Le présent tournoi est ouvert sur 5 tableaux, à savoir Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame & Double Mixte.

Se dérouleront le samedi 1^{er} mai 2027 les tableaux Simple Homme, Simple Dame & Double Mixte. Les tableaux Double Homme & Double Dame se dérouleront le dimanche 2 mai 2027.

Article 6

Le Juge-Arbitre principal de la compétition est **M. Bruno FOUASSIER**. Il sera assisté par **M. Philippe LANCHARD**. Il prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et **sa décision est sans appel**.

Le GEO principal du tournoi est M. Stéphane CARRE, assisté de Me Aline GAURY & M Erwann HUBERT en tant que GEO.

Article 7

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition l'autorisant à jouer en compétition, le jour du tirage au sort. Tout non licencié à la date de la compétition se verra exclu du tableau et sera remplacé par un joueur désigné de la liste supplémentaire.

Le Juge-Arbitre et le comité d'organisation se réservent le droit de limiter les inscriptions.

Article 8

Le logiciel utilisé sera : BADNET. Le tournoi sera placé sous l'autorité du Juge-Arbitre.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **17 euros** (2 euros versés à la FFBaD inclus) pour 1 tableau et **21 euros** pour 2 tableaux. Ces droits sont à régulariser exclusivement via Badnet. Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté.

Il est possible de s'inscrire sur 2 tableaux maximum. Concernant la journée du samedi, il n'est pas possible de participer aux tableaux de Simple **et** Mixte, mais uniquement Simple **ou** Mixte

Article 9

La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 11 avril 2027**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par mail. Les inscriptions se font exclusivement via Badnet ou Ebad.

La répartition des joueurs dans les différents lots, ainsi que l'établissement des têtes de série seront confirmées grâce au CPPH en date du **16 avril 2027**.

Le tirage au sort sera effectué le **21 avril 2027**.

Article 10

Les joueurs peuvent s'inscrire en X (sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire).

L'inscription d'une paire est considérée comme complète lorsque les 2 partenaires ont réalisé leur inscription complète. La date de prise en compte de l'inscription sera celle de la deuxième réception.

Article 11

Le tournoi se déroulera en priorité sous forme de lots dans l'ensemble des tableaux de simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte. Les tableaux sont faits sur la côte et à l'appréciation du juge-arbitre pour que chacun y trouve son plaisir.

En cas d'affluence importante, le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de compléter ou modifier les lots en cas de nécessité, voire de limiter les inscriptions ou d'en modifier le mode d'élimination.

Ainsi, le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper et/ou de scinder certaines catégories dans un même tableau, ou d'en annuler si le nombre de joueurs est insuffisant. 2 sortants recherchés en priorité dans les poules de 3 et de 4. Des poules uniques de 4, 5 ou 6 pourront être proposées.

Article 12

Le remboursement des frais d'inscription des joueurs W.O se fera selon les conditions suivantes:

- avant tirage au sort ***si le comité d'organisation est prévenu (à minima par la joueuse ou le joueur forfait dans le cas d'une équipe de double) ;***
- après tirage au sort, le remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical dans les 5 jours suivant la fin de la compétition

Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant sinon l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 13

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage ou arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre pour désigner un arbitre et particulièrement pour les finales, si un arbitre est disponible lors de la soirée.

Article 14

Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.

Les horaires indiqués sont impératifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5mn après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 min d'avance sur l'horaire annoncé. Tout joueur devant s'absenter temporairement devra en avertir le JA et le faire noter à la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants. En cas d'absence, il risque l'exclusion du tableau.

Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match, sauf cas médical et sur accord du JA.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match, sauf cas médical.

Article 15

Les volants en plume seront obligatoires pour les classés. Les volants de matchs sont exclusivement à la charge des joueurs à parité. En cas de litige, les volants retenus sont :

- Plastiques: YONEX MAVIS 500
- Plumes : CBX Red (Grade 3)

Ces volants seront disponibles à la vente dans la salle pendant la durée du tournoi.

Article 16

Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement, à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci.

Les matchs se disputent en deux sets gagnants de 15 points.

Le temps de repos entre deux matchs pour un même joueur est de 20 minutes minimum.

Article 17

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur le terrain.

Article 18

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 19

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte du gymnase.

Article 20

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.

Article 21

Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, d'autres sites de badminton ou dans la presse écrite locale. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Article 22

Les récompenses décernées aux vainqueurs et aux finalistes d'un top ne pourront être décernées qu'à l'issue de la réalisation complète des matchs du top concerné.

L'organisateur est libre quant à la temporalité de remise des prix. Tout comportement de joueur inapproprié à ce sujet pourra faire l'objet d'un rapport transmis aux autorités compétentes.

Article 23

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les GEO ou le JA par mail.

DJSBAD

Darvoy Jarreau Saint Denis de l'Hôtel Badminton

• Sin